

1 Note à l'attention de : Directeur de cabinet au ministère de la transformation et de la fonction publique

5 Objet : Le statut de lanceur d'alerte

25

En 2013, le lanceur d'alerte Bradley Manning a été condamné à trente-cinq ans de prison par un tribunal militaire américain.

10 Avec l'omniprésence des réseaux sociaux et l'évolution de la fonction de journaliste, le nombre de lanceurs d'alerte se multiplie. La majorité des États se dotent d'une législation encadrant ce statut particulier. C'est notamment le cas de la France, même si de nombreux enjeux sont encore soulevés par cette notion.

15 Ainsi, des lois encadrant le statut de lanceur d'alerte ont été adoptées en France (I) mais des problématiques demeurent s'agissant de sa définition et de sa protection (II). Des propositions peuvent être formulées afin d'améliorer la protection des lanceurs d'alerte au sein de la fonction publique (III).

313

25

I / L'encadrement du statut de lanceur d'alerte par la législation française

30

392

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin II) vient encadrer ce statut.

(1) Indiquer la nature du concours.

(2) Précisez le niveau : CME - CM1 - CM2 - CTE - CT1 - CT2 - CT1/VE - CAT2 - BSAT - BSTAT.

(3) Pour les examens de langues, préciser : active, réserve, service détaché.

(4) Ne rien inscrire dans cette case.

(5) Le candidat porte au numérateur le numéro d'ordre de la feuille et au dénominateur le nombre total de documents constitutifs sa composition (ex. : 1/3 puis 2/3 et 3/3).

Tout d'abord, le droit français prévoit que le lanceur d'alerte est une personne physique qui agit de bonne foi. Cette définition exclut ainsi toute personne morale mais couvre les agents publics.

En ce sens, l'ancien membre de l'équipe de direction de la centrale nucléaire du Tricastin ayant porté plainte contre EDF en novembre 2021 est couvert par cette définition.

Ensuite, le statut du lanceur d'alerte en France prévoit la dénonciation de faits constitutifs d'un crime, délit, violation grave du droit ou menace grave pour l'intérêt général, en suivant une procédure précise.

À titre d'illustration, ces faits peuvent constituer des infractions de corruption, de trafic d'influence ou encore de favoritisme.

Enfin, le droit français fait aujourd'hui l'objet de tentatives d'évolution. Des autorités administratives indépendantes émettent des propositions pour un renforcement du statut de lanceur d'alerte.

Ainsi, le défenseur des droits et la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) recommandent d'étendre le champ de l'alerte aux personnes morales.

II / Les différents enjeux soulevés par le statut de lanceur d'alerte

L'Union européenne souhaite renforcer la protection des lanceurs d'alerte. Ceci soulève la question de la conciliation avec les intérêts de la Nation ainsi que la problématique de la violation de la loi.

Tout d'abord, la directive européenne de 2019
70 relative aux lanceurs d'alerte vient renforcer et étendre le statut en question. La France demeure assez réticente à une telle extension.

En ce sens, la France a défendu l'obligation du signalement en interne préalablement à tout signalement public. Cette position est maintenue dans la proposition de loi de transposition.
75 469

Ensuite, le statut de lanceur d'alerte soulève un enjeu de conciliation entre l'obligation morale de dénonciation (liberté d'informer) et les intérêts légitimes de l'État. Il s'agit de la sécurité et défense nationale, des relations entre avocats et clients, la vie privée et le secret des affaires.
80

Ainsi, la ministre française des Armées Florence Parly a demandé l'ouverture d'une enquête le 22 novembre 2021 suite à la publication de documents "confidentiels défense" sur l'opération Suli en Egypte.
85 533

Enfin, la protection du statut de lanceur d'alerte établit un nouvel enjeu relatif à la violation de la loi. En effet, certains lanceurs d'alerte violent la loi au cours de leur dénonciation. Toutefois, si ce statut leur est reconnu ils bénéficient d'une immunité pénale en droit français.
90

À titre d'illustration, des militants de Greenpeace voulant alerter sur la vulnérabilité des sites nucléaires ont été condamnés par un tribunal correctionnel.
95 626

100 II / Propositions visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte au sein de la fonction publique

Les règles existantes en droit français mettent en œuvre une protection effective pour les lanceurs

105

676

d'alerte mais peuvent être renforcées s'agissant de la fonction publique et des personnels employés par l'État.

3.1- Systématiser la formation des fonctionnaires à lancer et recevoir une alerte.

110

Le Code général de la fonction publique prévoit le droit à la formation au bénéfice des fonctionnaires. Il serait bénéfique à la protection des lanceurs d'alerte qu'ils soient formés non seulement à alerter, mais surtout à recevoir une alerte et agir en conséquence.

738

115

3.2- Raccourcir les délais autorisant la divulgation au public

120

Particulièrement en cas d'urgence et de violation grave, il est nécessaire que des mesures soient prises très rapidement. Dans cette situation, les délais entre 3 et 6 mois laissés aux autorités sont trop longs pour être pleinement efficaces.

779

125

3.3- Permettre l'anonymat des lanceurs d'alerte au sein de la fonction publique

843

130

L'anonymat est une garantie de sécurité supplémentaire pour les lanceurs d'alerte. Les militaires pourraient par exemple formuler un signalement anonyme via l'application Défense connect.

★

* *

135

En définitive, le statut de lanceur d'alerte est aujourd'hui pleinement consacré en France. La position de l'Union européenne est cependant plus large et souhaite unifier ce statut même si, des enjeux de conciliation demeurent entre liberté d'informer et intérêts nationaux.

140

Note / 20	Correcteur

Épreuve de Note de synthèse

N° d'anonymat ⁽⁴⁾
4548

Feuille n° 2 / 2 ⁽⁵⁾

1 Au delà du cadre légal, une protection renforcée dans la presse et sur les réseaux sociaux est une nouvelle nécessité pour les lanceurs d'alerte.

5

Nombre de mots : 888

10

15

20

25

30

(1) Indiquer la nature du concours.

(2) Précisez le niveau : CME - CM1 - CM2 - CTE - CT1 - CT2 - CT1/VE - CAT2 - BSAT - BSTAT.

(3) Pour les examens de langues, préciser : active, réserve, service détaché.

(4) Ne rien inscrire dans cette case.

(5) Le candidat porte au numérateur le numéro d'ordre de la feuille et au dénominateur le nombre total de documents constitutifs sa composition (ex. : 1/3 puis 2/3 et 3/3).